

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMUNE DE PERNOIS**

Séance du 15 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 15 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 8 avril 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Françoise NIQUET, Cindy EVRARD et Emilie OLIVIER
Mrs Eric OLIVIER, Maire, Ghislain CHIVE, Hugues VANDERGHOTE, Aurélien TROIVAUX, Philippe GAMBIEZ, Joël BARON, Jean-Benoît GARDY et Georges JOLY

ETAIT ABSENTS EXCUSES : Mrs Logan VASSEUR et Cédric LEMAIRE

ETAIENT ABSENTS : Mrs Corentin BRUNEL et Frédéric THUILIER

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget primitif 2021

Le compte de gestion du Percepteur et le compte administratif 2020 ont été présentés. En dehors de la présence de M. Eric OLIVIER, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Joël BARON, vote à l'unanimité ces deux comptes. Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Percepteur.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat clôture
Section de fonctionnement	401 106.11 €	578 434.77 €	177 328.66 €	416 479.48 €
Section d'investissement	78 116.76€	79 850.64 €	1 733.88 €	-34 890.50 €

Affectation de résultat

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation et doit couvrir, en priorité, le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

Solde disponible affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 379 589 €

Vote des taxes locales

Le Maire signale que le budget a été calculé sans hausse des taux des taxes locales. Ceux-ci sont fixés à :

- 55.23 % pour les propriétés bâties (taux communal 29.69 % + taux départemental 25.54 %)
- 68.51 % pour les propriétés non bâties.

Le produit fiscal attendu s'élève à 245 581 €.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité en faveur des taux des taxes locales proposés.

Budget primitif 2021

Le Maire soumet la proposition de budget établie avec la Commission des Finances qui s'était réunie préalablement. La proposition de budget est la suivante :

- 150 191 € en dépenses et recettes d'investissement
- 870 813 € en dépenses et recettes de fonctionnement comprenant l'excédent de 379 589 €.

Le budget sera voté par chapitre

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

2) Prise d'une délibération concernant les nouveaux statuts de la Communauté de Commune Nièvre et Somme (CCNS)

Le Maire explique aux Conseillers que la CCNS souhaite prendre la compétence « mobilité ».

La prise de compétence nécessite que chaque commune membre de la Communauté de Communes délibère pour accepter ou non de transférer sa compétence mobilité à la Communauté de Communes et décide également de valider la révision des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence mobilité de la Commune à la Communauté de Commune Nièvre et Somme et valide la révision de statuts proposée par la Communauté de Communes.

3) Prise d'une délibération concernant le Programme Concerté pour l'Eau (PCE) de la Commune

Dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif, le Maire présente au Conseil Municipal le PCE (Programme Concerté pour l'Eau) 2020-2024 élaboré en collaboration avec l'Agence de l'Eau et le cabinet IRH. Il présente les différentes phases du projet de mise en place de l'assainissement collectif avec un estimatif des coûts et des subventions prévues. Le Maire propose aux Conseillers de valider ce PCE, celui-ci étant conforme à notre projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le PCE présenté par le Maire.

4) Prise d'une délibération pour la signature avec l'Agence de l'Eau concernant les aides au raccordement

Le Maire explique au Conseil Municipal que les habitants pourront obtenir une aide de l'Agence de l'Eau pour financer le raccordement de leur maison sur le réseau d'assainissement si la commune signe une convention de partenariat.

Le Maire propose aux Conseillers de signer cette convention de partenariat qui entre dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de l'Agence de l'Eau.

5) Prise d'une délibération concernant le renouvellement d'une convention signée avec le Centre de Gestion au sujet de la fonction d'inspection en matière de Santé et de Sécurité

Le Maire explique aux Conseillers que, depuis 1985, la Commune doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'Hygiène et de Sécurité du travail.

Elle doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou bien elle peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'Hygiène et la Sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection gratuitement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à renouveler la convention signée avec le Centre de Gestion. Il désigne M. Anthony LAMBERTYN comme agent chargé de la fonction d'inspection et de sa mise en œuvre.

6) Demande de subvention

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de subvention de la part de l'AFM TELETHON.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 250 €.

7) Divers

- Un sondage sera réalisé auprès des parents d'élèves pour savoir si de nombreux enfants seront présents au Centre de Loisirs cet été. Les crédits sont prévus au budget primitif.
- Un cadeau d'une valeur approximative de 5 € sera offert aux mamans à l'occasion de la fête des Mères.
- La société Paul Laredy propose, comme chaque année, de fournir le colis des aînés. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite voir et déguster un exemplaire des colis. Une demande sera faite auprès de l'entreprise. La valeur du colis sera de 26 € pour un couple et de 18 € pour une personne seule.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30.

Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures
Pour extrait conforme